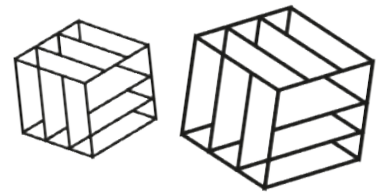


L'éducation artistique et culturelle au prisme des droits culturels

Balises et
référentiel
commun
d'action





Introduction

Ce document a été produit par les participant·es à la formation-action **Faciliter la mise en œuvre des droits culturels dans les politiques et les projets d'Éducation artistique et culturelle**, animée par l'Observatoire des politiques culturelles sur le territoire de Bourg-en-Bresse de janvier à novembre 2024.

Cette aventure a mobilisé 50 personnes, agents des collectivités (Ville - Agglo) et acteur·rices provenant d'une diversité de secteurs des politiques publiques : culture, éducation, social, jeunesse, tourisme, sport... (cf liste des participant·es en annexe).

→ Ce qui lie ces personnes au départ : faire partie d'un réseau de professionnel·les qui participent à l'élaboration de projets d'EAC dans le bassin de vie burgien et qui ont notamment contribué à la candidature de Bourg au label Capitale française de la culture.

→ Ce qui a réuni ces personnes pendant un an : se retrouver sur 9 journées pour apprendre, débattre et chausser les lunettes des droits culturels afin de repenser leurs pratiques professionnelles.

Ce « livrable » collectif est l'aboutissement de ce processus de formation-action.

Nous n'avions au départ aucune idée des contenus ni de la forme de ce qui serait produit. Nous avons juste en tête que le groupe devrait laisser une trace, à la fois garante de la **mémoire de l'expérience** et **objet à transmettre** à celles et ceux qui n'ont pas suivi la formation.

Ce référentiel est donc l'incarnation de la réflexion collective de cette communauté apprenante, située sur un territoire et à un instant T. Il est évolutif et destiné à être diffusé, interprété, discuté, amendé... Il ne s'agit pas d'une charte de bonnes intentions mais d'un guide qui propose des balises avec des questionnements, des références et des exemples inspirants.

Il a été pensé comme une **boussole utile pour agir** : « Si demain, sur notre territoire, nous entreprenons des projets d'EAC en s'inspirant des droits culturels, nous aimerions travailler à partir de ces balises » :

- Poser en prologue les enjeux éducatifs et démocratiques
- Dans « EAC », de quelle culture parle-t-on ?
- Cultiver la participation
- Quelle place pour la créativité et de la création ?
- Travailler l'accueil et l'hospitalité
- Ajuster ses postures professionnelles
- Organiser la coopération
- Observer et évaluer les projets EAC au prisme des droits culturels

Prologue

Enjeux éducatifs et démocratiques

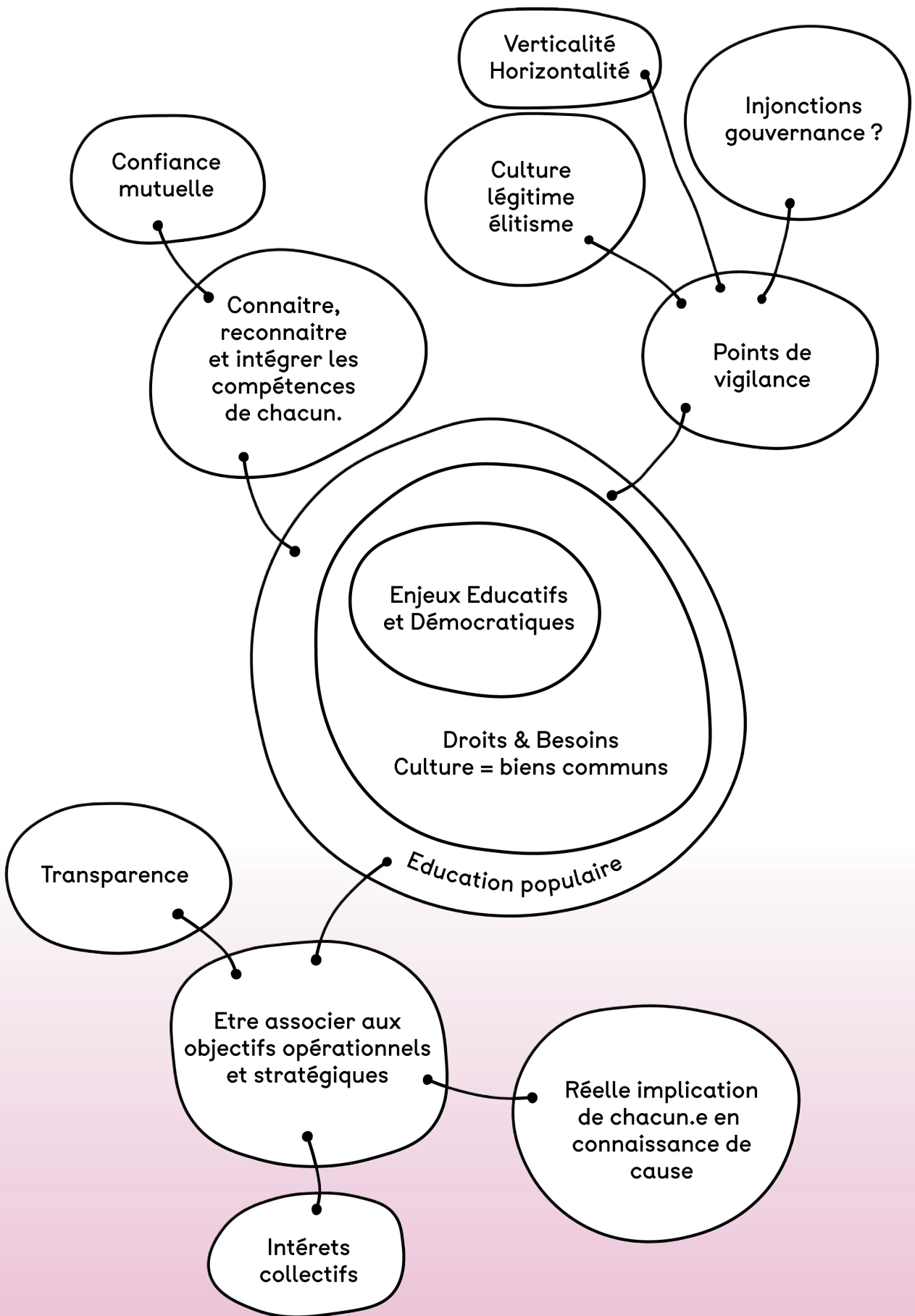
Il est essentiel que la démocratie soit intégrée à tous les niveaux et pour chacun·e des acteur·ices d'un projet EAC. Chaque partie prenante doit avoir la possibilité de choisir librement et de manière démocratique de s'engager ou non. La démarche démocratique devrait alors être présente dès l'initiative, dès les prémices du projet, afin de la porter tout au long du processus. La démocratie incarne une liberté d'action qui ne doit pas être réduite à des évaluations restrictives. Elle repose sur une relation de confiance entre les institutions, les partenaires, les artistes, les enseignant·es et les participant·es. Aujourd'hui, les enjeux démocratiques sont soumis aux enjeux politiques, ce qui sclérose la démocratie. Comment se soustraire à ces enjeux ? Les appels à projets peuvent-ils être repensés à la lumière des droits culturels, et ne pourrait-on pas envisager d'inclure celles et ceux qui y répondent dès les premières étapes de réflexion ?

→ Lu sur AOC Média : « Paradoxe : une partie des acteur·ices du monde de l'art est à la fois pour et contre les droits culturels. C'est qu'il y a, ici, les valeurs humanistes des droits culturels et, là, leur traduction dans les dossiers de subvention, où prime le bon sens technocratique. Il faut repenser le rapport entre la promesse politique et la pratique des droits culturels. » / « Il y a les bonnes valeurs des droits culturels, mais il y a aussi leurs traductions dans la pratique des dossiers de subvention. Dans la pratique des artistes, les droits culturels sont, en fait, venus alourdir considérablement les obligations à remplir pour obtenir une subvention ou être lauréat d'un appel à projet ; ils sont devenus une couche supplémentaire de contraintes, qui s'ajoutent à la longue liste qui va de la décarbonation à l'égalité des genres, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à la proximité avec les publics des quartiers prioritaires, sans compter la nécessité d'être en réseau ou de mutualiser des moyens et d'être attractif pour le territoire, de lutter contre les discriminations, etc. etc. ! J'ai bien entendu une sorte de ras-le-bol de la conditionnalité sans fin des soutiens publics, même pour des subventions pourtant fondées sur l'absence de contrepartie de la part du bénéficiaire ! » / « comment comprendre ce grand écart entre la promesse politique et la pratique de l'administration des dossiers ? Comment, dans les processus techniques d'attribution de l'aide publique, la volonté politique de promouvoir les droits culturels se métamorphose-t-elle en un carcan administratif réducteur des libertés des personnes portant les projets ? Je retiens alors la formulation suivante pour tenter d'éclairer le problème : comment le « sens pratique » de l'administration en vient à étouffer les valeurs politiques des droits culturels ? » Jean-Michel Lucas, « L'étouffement technocratique des droits culturels ».

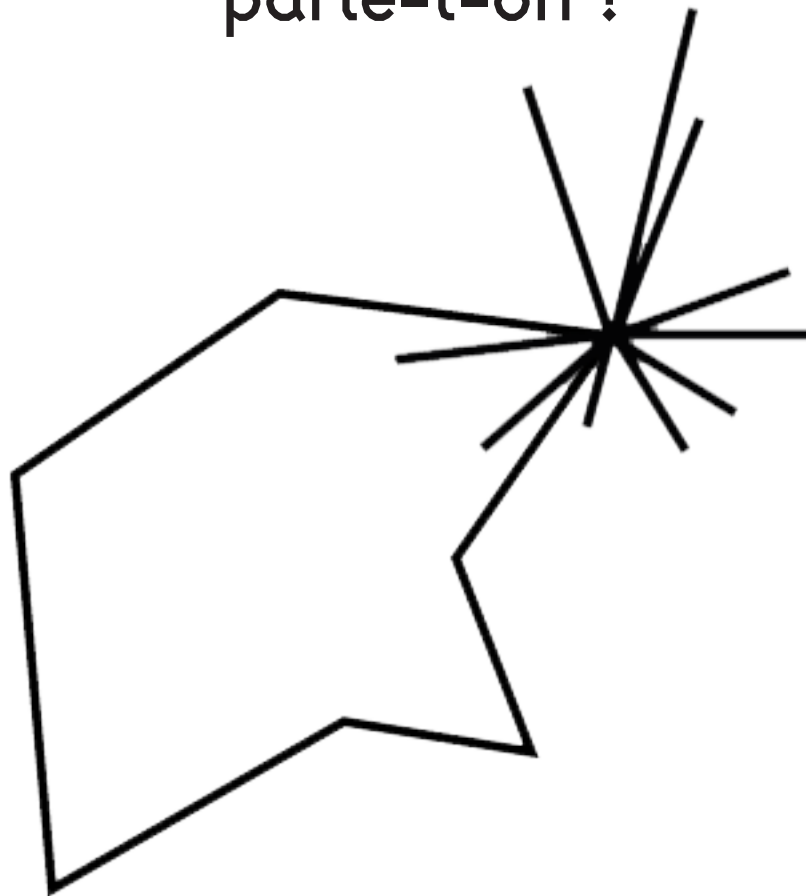
Le projet éducatif doit encourager une approche active de l'apprentissage, où les apprenant·es deviennent les acteur·ices de leur propre savoir. Il est essentiel de cultiver un esprit critique, de respecter les différences, et d'offrir un espace où l'expérimentation et le doute sont valorisés. En favorisant l'exploration et la remise en question, on permet à chacun·e de se forger ses propres idées et d'acquérir des compétences qui dépassent les savoirs traditionnels. Prenons l'exemple de LOVA (L'opéra, un véhicule d'apprentissage) : un tel dispositif pousse à interroger ce que signifie être citoyen·ne aujourd'hui. En expérimentant, les apprenant·es développent des compétences citoyennes fondées sur la réflexion critique et l'ouverture à l'autre.

→ [Lu sur La gazette des communes](#) : « Les politiques publiques du domaine de la culture en France sont fondées sur des principes généreux d'éducation et d'émancipation. Le problème, pour ceux qui – professionnels de la culture en tête – placent en elles de tels espoirs, est qu'elles produisent au bout du compte surtout des effets de domination et d'exclusion. « En effet, sous couvert de démocratisation, les professionnels de la culture et leurs publics attirés définissent ensemble une culture institutionnelle qui est surtout la leur. » / « Aussi, dans le rejet actuel du politique, lisible dans le vote extrémiste ou l'abstention, il y a parmi les classes populaires un sentiment de domination et d'impuissance qui concerne aussi la culture institutionnelle. Le modèle artistique des professionnels impose un usage social dominant de la culture, mais il en existe une infinité d'autres, chaque jour réinventés par chaque groupe social. Il ne s'agit pas de dire que tout se vaut en matière culturelle, mais seulement qu'il existe des pratiques aux logiques différentes. Aussi, s'il convient de continuer à soutenir les formes de la grandeur artistique de demain, peut-être faudrait-il aussi reconnaître et laisser vivre les cultures du quotidien de la majorité des populations. » Fabrice Raffin « Politiques culturelles et classes populaires : rendez-vous manqué ».

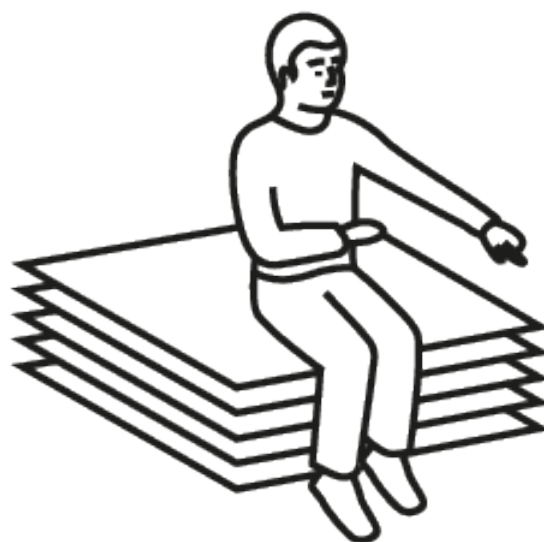




De quelle culture
parle-t-on ?



Nicolas Bouilleux, Coralie Dondé, Marine Marquer, Nathalie Metral



En 2016, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle a présenté une Charte dédiée à l'éducation artistique et culturelle. Ce document, conçu pour établir les bases de l'EAC autour de dix principes fondamentaux, a été réinterprété par les participant·es du groupe « De quelle culture parle-t-on ? ». Ils ont élargi le sens du terme « culture », en enrichissant les perspectives proposées dans la Charte.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



Le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.

1

L'éducation artistique et culturelle est un terrain de jeu qui permet de faire relation d'humanité en contribuant à la liberté et la dignité des autres et d'outiller la capacité à faire relation.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des oeuvres, mais aussi aller en forêt, rencontrer des sportifs, visiter une ferme etc, la rencontre avec l'autre, l'expérimentation et la pratique artistique et culturelle et éventuellement l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle permet de partager une culture dans ses formes patrimoniales et contemporaines et dans ses dimensions locales, nationales et internationales.

C'est une éducation aux arts et aux expressions culturelles qu'elles qu'elles soient.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation, l'expérimentation et à l'émancipation de la personne en tant qu'individu et au sein d'un collectif, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité, de sa curiosité et de son esprit critique.

C'est une éducation par les arts et les expressions culturelles qu'elles qu'elles soient.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent au sein de leur environnement familial et amical, leurs lieux de vie et dont le préambule est la qualité de la relation à l'autre et la légitime participation de chacun.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender et d'être dans le monde contemporain, en intégrant le consentement de chaque individualité.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, Etat et collectivités territoriales et l'accord préalable sur la définition de la culture.

8

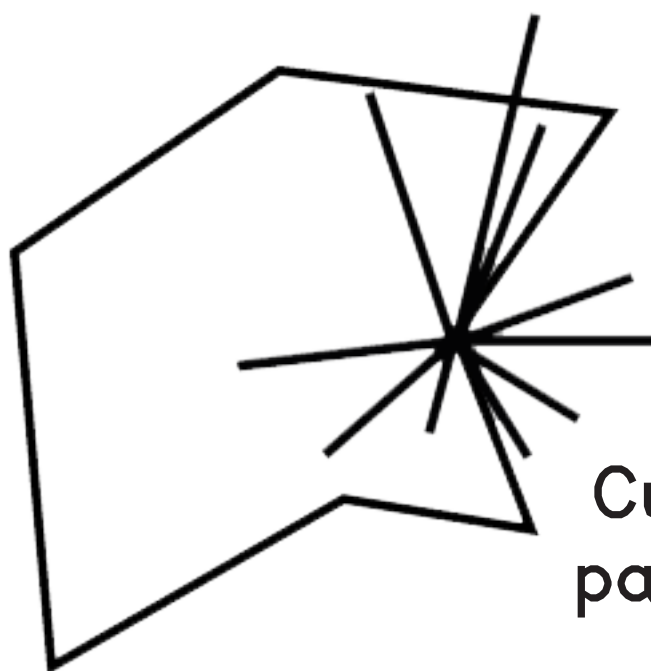
L'éducation artistique et culturelle relève d'une méthodologie de projets commune des partenaires, accordant du temps à la conception, l'évaluation et la mise en oeuvre, avec comme pilier le consentement, la dynamique de groupe et la qualité de la relation.

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage des références communes dont la principale est que la qualité du chemin parcouru ensemble est tout aussi importante que la qualité de l'objet restitué.

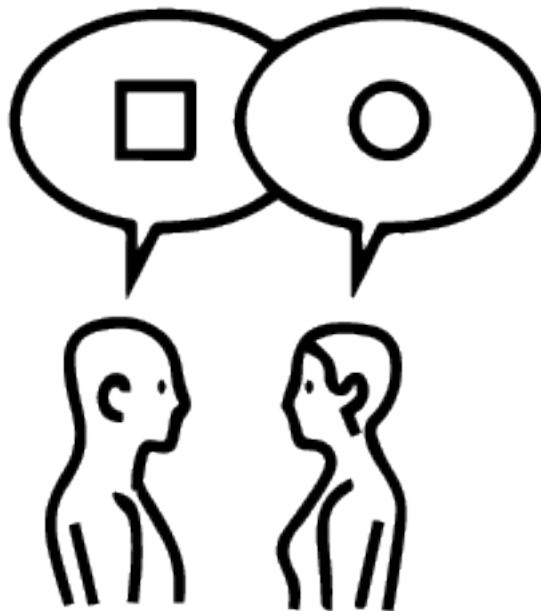
10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation continue permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches d'expérimentation, en s'appuyant sur une méthodologie d'observation pensée par les participants dans le temps du projet.



Cultiver la participation

*Catherine Brevet, Bérangère Bulin, Sandrine Burtin,
Joséphine Poussin, Camille Raul*



« La participation, c'est l'exercice de la démocratie ! »
(Cahier « participation » - SCOP Le Pavé)

« Participation : Ensemble de démarches, procédures ou actions qui visent à accroître le rôle et l'implication des individus et des groupes »
(Raphaëlle Bats, *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*)
... Mais pas que ...



La ou le révolutionnaire

Celui ou celle qui remet en question les avancées



La ou le réfractaire

Celle ou celui qui refuse de participer parce que de toute façon cela ne va mener à rien



des profils de participants



La ou le timide

Celle ou celui qui n'ose pas parler parce qu'elle ou il pense que ce qu'elle ou il a à dire n'est pas intéressant



Celui ou celle qui prend toute la place



Celle ou celui qui contribue pour que le débat avance !

des dialectiques

Individu <-> Collectif

Maîtrise <-> Lâcher prise (pour celui qui gère le groupe)

Rendre acteur

<->

Penser à la place de

<->

Garantir un cadre sécurisant (sécurités physique, affective, la définition du cadre nécessite un travail en amont)

exemples locaux inspirants

Consultation Programmation_ Printemps des arts 2025

La direction des affaires culturelles de Grand Bourg agglomération a lancé cette année une consultation auprès des habitants, afin de leur permettre de participer au choix des artistes invités lors de la 10^e édition du Printemps des arts prévue en 2025. Par le biais d'un questionnaire, chacun peut indiquer librement ses préférences et suggérer de nouvelles idées pour améliorer la programmation.

Projet participatif médiathèque Montrevel programmation

Projet participatif médiathèque Montrevel grande lessive

Habillage des arbres Montrevel

Croisement entre parcours EAC et parcours citoyen à l'école

Proposer à des élèves de CM de faire le point sur leur parcours EAC depuis la maternelle pour concevoir ensuite un projet EAC qui le poursuivrait au mieux... En contactant une compagnie et définissant avec elle les travaux et échéance... Puis en mettant ce projet en oeuvre, le tout dans la même année scolaire ! Merci à Nicolas Bouilleux pour cette si riche idée !

Fête de l'arbre Montrevel avec des personnes et des partenaires en plus à chaque réunion

Sondage auprès des habitants de Montrevel pour choisir des compagnies à programmer

points de vigilance 1/2

Quelques idées auxquelles faire attention...

- Le problème de l'assignation à une communauté : comment amener les personnes à se sentir légitimes à participer ? (l'assignation à une communauté est dans les deux sens, il faut aussi être vigilants à ne pas exclure a priori certains publics qui seraient pourtant légitimes).
- Des problèmes de partenariat : faire que la culture ne soit pas un « gros truc mou indéfini » pour lequel on ne cible pas de priorité précise, en particulier en termes de financement. La présentation selon les intérêts politiques de chaque partenaire des objectifs visés et évolutions est aussi un écueil.
- Écueil de certaines pédagogies nouvelles : il faut dissocier la forme et le fond, car une pédagogie qui rend l'apprenant actif ne le rend pas pour autant acteur de ses apprentissages.
- Dépasser la charité pour être dans une réelle éthique.
- Même si on vise de faire au mieux on ne peut pas toujours le faire dans tous les domaines. Importance de la souplesse.

points de vigilance 2/2

Cahier « participation » - SCOP Le Pavé : ne pas faire tomber la participation dans la perversion

Pour Philippe Schmetz (*À la recherche d'une participation démocratique*, mars 2003, APED – association pour une école démocratique), il y aurait quatre objectifs simultanés à cette rhétorique de la participation dans le discours du management libéral : déléguer la gestion de l'austérité à des échelons inférieurs, briser les résistances en développant de petites et moyennes unités qu'on divise et met en concurrence, assurer un développement différencié (au profit d'un développement inégal), permettre et imposer une adaptation rapide aux attentes des entreprises, grâce à des salariés flexibles et adaptables. On voit bien que si cette notion de participation paraît séduisante, elle recouvre des objectifs différents, voire opposés !

On est alors en droit de se demander si, à la manière dont Luc Boltansky et Ève Chiapello ont pu montrer comment les structures du capitalisme ont su, à partir du milieu des années 1970, se renouveler en intégrant les critiques dont elles faisaient l'objet, **les nouvelles formes de participation n'ont pas pour finalité de maintenir en place les structures de domination politique traditionnelle.**

La participation est-elle vraiment une modalité d'explicitation et de travail d'intérêts divergents, ou d'institutionnalisation et de régulation « pacifique » de ces conflits d'intérêts ? On peut penser que l'usage de la délibération et de la participation font partie de la recherche de plus de légitimité de la part des élus : l'implication croissante des citoyens dans la fabrication des politiques publiques ne répondrait en fait qu'à une exigence fonctionnelle et non démocratique dans un mouvement général de transformation des modes de décision publique, avec le risque que la participation ne soit alors qu'un alibi dans la fabrique du consentement ou un dispositif de filtrage des positions les plus critiques.

Cela correspond exactement à la définition de la perversité : « l'imposition à l'autre du désir »

Par contre, la participation peut apparaître comme une contribution essentielle pour pallier la difficulté de comprendre — de se représenter et donc de représenter les forces d'un monde devenu trop complexe. Elle devient une procédure essentielle de re-légitimation, mais ici aussi, il peut s'agir d'un leurre destiné à produire un effet de nature psychologique. Lorsque le pouvoir nous dit « nous avons besoin de votre pensée », rien n'est pire, il crée l'illusion d'approfondir la démocratie mais en réalité, il en élude la première condition : la rigueur. La version positive serait une re-légitimation en liberté, une recherche de démocratie de délibération, ce qui nécessite la construction d'un point de vue citoyen. »

Au sujet des jeunes, Luc Carton constate que, puisqu'ils fréquentent l'école sur une très longue durée, de leurs 2 à leurs 22 ans, c'est en principe dans cette institution que se construit une part essentielle de leur vie. « Le paradoxe insoutenable est qu'en réalité l'école reste un lieu de non-droit, selon l'expression de Bernard Defrance. Lorsqu'il y est question de participation, c'est généralement une participation purement instrumentale et centrée sur des questions de détails, jamais sur les enjeux réels de ceux pour qui l'école est faite ». L'école représente

donc une expérience de participation largement manquée — sauf de notoires exceptions — mais son potentiel est immense ». Luc Carton

entrées thématiques

projet - Comment penser les niveaux de participation dans le projet dans les différentes étapes d'élaboration du projet ? / Est-ce qu'un type de participation est attendu dans le projet ? / Est-ce légitime d'avoir des attendus en terme de participation ? / Comment amener tout public à vouloir se rassembler pour contribuer à un projet participatif au service de l'émancipation individuelle, collective et de la transformation sociale ? / « Quelles sont les possibilités pour les diverses parties prenantes d'apporter des suggestions/contributions dans la pratique ? / Les acteurs peuvent-ils participer à la définition du cadre de la pratique décrite ? / Quels espaces de participation prévus ? » Alice Anne Jeandel, padlet de la formation GBA / Quelle instance de régulation pour observer et réorienter le projet, comment faire pour qu'elle soit menée par les participants ?

émancipation - « L'origine de la participation : La matrice de la démocratie c'est la Révolution française et, qui plus est, juste avant cette révolution qui est l'explosion, ce sont les Lumières. Le cœur des Lumières c'est l'émancipation. L'émancipation intellectuelle, sociale, économique et politique » *Cahier de « participation »* - SCOP Le Pavé.

empowerment - Élévation de la capacité de pouvoir, celle-ci étant entendue comme la maîtrise que les gens acquièrent individuellement ou collectivement au cours de leur vie. Autonomisation. C'est une logique inhérente aux « éducation à »

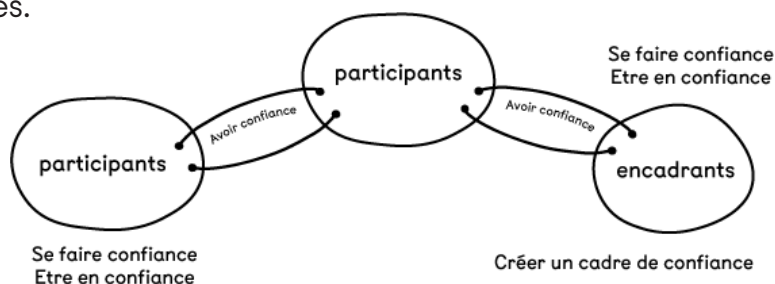
organisation - Comment faire pour générer une société participative, dans laquelle chacun saura depuis qu'il est jeune qu'il a une place partout ? / Comment prévoir des espaces de participation à différents niveaux d'organisation, et les procédures permettant de les faire évoluer selon les décisions des participants ? / Comment faire naître un conflit constructif ?

niveaux de participation - Différentes typologies des niveaux de participation : **Co-construction** (implication active, y compris dans le processus décisionnel) **Implication** (échanges entre participants et avec l'animateur / propositions mais pas d'engagement dans le processus décisionnel) **Concertation** (invités à échanger avec l'animateur / participation à la discussion / n'assure pas la prise en compte des propositions) **Consultation** (invités à donner leur avis mais cela n'implique pas la prise en compte des propositions) **Information / Sensibilisation** (les personnes sont informées sur le projet sans y être associées)

<https://view.genially.com/6645f92bc98f13001432e4ad/interactive-content-la-participation-en-promotion-de-la-sante>

confiance

Question de la confiance faite aux enfants et de la confiance que nous avons en nous-mêmes.



souplesse - La souplesse est la clé pour arriver à définir une position commune à partir de celle de chacun. Parfois il y a aussi des avis opposés et on ne peut pas respecter le choix de tous, il faut trancher. Cela fait aussi partie de la vie et c'est normal. De même, certains projets seront peut être très appropriés pour travailler la coopération mais pas la participation, ... L'acceptation de la contrainte est aussi essentielle. Il faut être conscient et connaisseur des droits culturels mais pas irréalistes...

lâcher-prise - Le lâcher-prise est nécessaire de la part des garants du cadre pour que la participation ait lieu dans le projet. Mais lâcher prise ne signifie pas laisser le groupe avancer sans contrainte. La démarche et les étapes du projet, la définition de son cadre sont des jalons qui permettent que les membres du groupe se saisissent du projet sans qu'il dérive et se perde. Parfois les artistes anticipent beaucoup le projet et la participation du public, que ce soit sur les objectifs ou même sur les dates... Mais il faut aussi concevoir que tout ne se passera pas comme prévu... Pour lâcher prise, il faut donc aussi avoir prévu des points d'étape et des instances dédiées qui permettent de recentrer l'évolution du projet si besoin, pour ne pas en perdre le contrôle tout en garantissant la participation.

consentement - La question du consentement se pose tout au long du projet : De quelle façon peut on créer les conditions du consentement ou que chacun puisse trouver ou construire une place qui lui convient ?

Florent Trochel définit la possibilité de l'engagement fluide et souple par les participants et souligne que la souplesse est importante pour que tous les participants puissent consentir.

Il faut donner une place au questionnement individuel et au questionnement collectif sur le consentement : en début de travail on se met d'accord sur les règles de vie du groupe. On dit chacun dans quel état de disponibilité on est et de quoi on a besoin. Il faut que ceci soit aussi fait dans certaines limites pour que chacun puisse dire ou non ce qu'il veut et que le dispositif ne soit pas intrusif. Benoit Labourdette demande comment faire que le consentement ait une place et en même temps que l'on découvre des choses sur lesquelles on ne se serait pas lancés a priori ?

Se pose aussi la question des personnes qui ne se sentent pas légitimes à participer et auraient donc tendance à ne pas consentir ? Proposer des rôles différents possibles, comme celle d'auditeur en retrait, peut permettre la participation de certains.

Le consentement peut ne pas être libre au sens « je ne m'autorise pas à dire non au regard du cadre », mais aussi au sens « je ne me permets pas de dire oui car je peux avoir peur de me lancer ».

Le fait d'être placé dans des situations avec beaucoup de choix possibles est un axe à développer : au lieu de demander si oui ou non la participation est volontaire, l'idée est de proposer beaucoup de choix de participation possibles et que chacun puisse consentir à ce qui lui convient. Proposer des manières et intensités de s'exposer, des temporalités différentes.

Un exemple: Celui d'une élève qui tout au long de l'année scolaire ne veut pas chanter en classe mais participe en étant là, en montant sur scène lors de la représentation et apporte une fleur ce jour là ...

Cette élève a pu faire partie du groupe et a été dans un acte de création en apportant sa fleur, elle a créé sa manière de participer. De toute façon on est tous dans une classe ensemble donc il va falloir fonctionner tous ensemble ... Si c'est un postulat, est-ce que ceci peut pouvoir signifier que l'on va toujours travailler au fait que chacun puisse avoir une place qui lui convienne ? Avoir accepté que cette élève ne chante pas PERMET aussi finalement sa participation et son appartenance au groupe.

outils - L'exemple de « l'interaction personne - milieu » du *Cahier de « participation »* – SCOP Le Pavé : « Mais alors, quel est le rôle de l'animateur? Devient-il un simple surveillant? Pas du tout, bien au contraire. si vous mettez un enfant en présence d'un toboggan, il devrait l'essayer sur les fesses puis sur le ventre, puis le remonter puis y faire couler du sable, de l'eau ou des cailloux, si ces matériaux sont accessibles ou bien passer à autre chose, surtout si rien (ni eau, ni sable) ne permet d'enrichir cette interaction. s'il choisit de poursuivre, ce toboggan sera devenu quelques minutes plus tard une piste de saut pour figurines ou petites voitures ou bien un bateau pirate à la dérive ou bien un agrée de gymnastique. ce choix, souvent inconscient, de poursuivre ou d'arrêter l'interaction, va se poser à plusieurs reprises. une activité structurée, sur laquelle un enfant va partir un long moment est une activité que l'enfant va choisir de poursuivre à plusieurs reprises. Intervenir sur ce processus en enrichissant le milieu et donc en facilitant la poursuite de l'activité, c'est pratiquer cette pédagogie de l'interaction personne-milieu dont le schéma-type (distribué en BAFA à STAJ Touraine) est reproduit ici. Et ça n'est pas simple. Si la salle est vide, on ne pourra pas y faire grand-chose, à part courir, glisser et hurler pour profiter de l'écho. Si la salle est pleine de jouets, que tout est à disposition et qu'il n'y a rien à découvrir (comme beaucoup de chambres d'enfants), on s'y emmerde. L'idée, c'est donc qu'il y ait quelques trucs à disposition. on laisse les enfants jouer, on voit sur quoi ils « partent » et on leur propose d'enrichir leur jeu, parfois avec un début de règle (au minimum, on a le « chacun son tour ») parfois en rajoutant un objet, ou en donnant une idée, parfois en suggérant de continuer ailleurs, dans un autre espace. Il faut donc faire avec eux et non pour eux. »

public - Public captif ou non... Comment favoriser sa participation ?

> Public non captif : comment faire connaître aux personnes le projet, les amener à participer activement, leur donner des ressources pour développer leurs savoirs ?

> Si le public est captif, comment l'amener à participer activement s'il n'est pas motivé a priori ?

Public et niveaux de participation :

> Le niveau le plus élevé de participation étant la coconstruction, c'est le niveau visé pour un premier groupe de personnes. Ce premier groupe définit une démarche en lien à la démarche de projet, qui débute avec une analyse des besoins.

> Les acteurs de ce premier groupe mettent en oeuvre le début de la démarche et convoquent ensuite différents groupes à des niveaux de participation moins élevés (implication>concertation>consultation>information, sensibilisation)

dévolution - La dévolution est un terme de pédagogie qui désigne le processus selon lequel l'enseignant permet aux élèves de se saisir des caractéristiques d'une consigne pour résoudre un problème.

Selon Guy Brousseau, la dévolution est un « acte par lequel l'enseignant fait accepter à l'élève la responsabilité d'une situation d'apprentissage et accepte lui même les conséquences de ce transfert ». Ici, on peut utiliser cette notion pour désigner le fait que ceux qui ont le « pouvoir » laissent à ceux qui participent au projet les moyens de s'en emparer pour le faire évoluer.

garants du projet - Ils doivent d'abord définir le cadre du projet, ou comment garantir la sécurité physique et affective pour les participants. Ceci passe par la clarification de valeurs républicaines et démocratiques, une laïcité ouverte, un universalisme (bien que le projet puisse s'adresser à un public ciblé), une éthique. L'éducation populaire apporte une réponse à la définition de cadre.

Les garants du projet font une première analyse des besoins qui conduit à définir un public cible. Le cadre défini doit induire que la démarche participative est pertinente pour ce type de cadre.

Tout au long du projet, ils sont là pour fournir les ressources nécessaires (bien que tous les participants puissent apporter d'autres ressources), répondre aux questionnements des groupes de participants, maintenir une vigilance par rapport aux valeurs du cadre de départ.



Dans l'organisation du cadre et des espaces de discussion associés, les garants peuvent s'appuyer sur cette proposition de Luc Carton dans le *Cahier « participation »* de la SCOP Le Pavé : « La participation serait l'objet d'un droit dans un moment du travail démocratique qui s'appelle délibération. C'est d'abord un travail d'expression, ensuite un espace cognitif d'analyse et, enfin, un travail de structuration du débat, susceptible d'instruire l'arbitrage des représentants. Tout cela demande des critères procéduraux et de la méthode, c'est à dire de la rigueur ; Elle associe les différentes dimensions individuelle et collective d'expression du droit ; Elle porte sur l'essentiel et pas sur les détails ; Elle se structure dans un espace ouvert par rapport aux enjeux qu'elle aborde et à l'échelle adéquate. »

Voici une liste de questions que l'on peut se poser avant d'entamer une démarche participative.

<https://view.genially.com/6645f92bc98f13001432e4ad/interactive-content-la-participation-en-promotion-de-la-sante>

- 1) Que recherche-t-on avec la mise en place d'un processus participatif ? Pour quelles raisons et dans quel but ce processus est-il envisagé?
 - a. Une démarche participative est-elle réellement pertinente?
 - b. S'agit-il d'une demande des financeurs et financeuses de « faire de la participation » ?
 - c. S'agit-il d'une recherche d'amélioration de la qualité de vie de la population ?
- 2) Quel est l'objet de la participation ?
- 3) S'agit-il d'une démarche éphémère ou pérenne ?
- 4) Dans quelle mesure la démarche peut-elle être reproductible dans d'autres contextes?
- 5) Quels moyens financiers et humains faut-il allouer ?
- 6) Qui peut s'engager dans le processus participatif ? Et comment ?
 - a. Quels sont les acteurs et actrices importan-e-s ?
 - b. Comment les participant-e-s arrivent-ils/elles dans le processus?
 - c. Quel réseau de partenariat institutionnel peut être mobilisé?
 - d. Comment faire participer les populations vulnérables ?
- 7) Qui définit et circonscrit le groupe de participant-e-s ?
 - a. Dans quelle mesure les individus se sentent-ils appartenir à ce groupe ?
- 8) Quel est le degré de participation des bénéficiaires (information, consultation, co-construction ou co-décision) attendu par le canton ou la commune ?
- 9) Quel est le rôle des différent-e-s acteurs et actrices impliqué-e-s ?
- 10) La composition des participant-e-s garantit-elle que tous les intérêts et points de vue importants sont exprimés ? Les personnes représentant le groupe cible sont-elles vraiment représentatives ? »

coopération - La coopération est la forme la plus évoluée du travail partagé et de l'action collective. Elle suppose comme prérequis que les membres du groupe sachent collaborer (travailler ensemble pour un objectif partagé issu de l'environnement ou d'un leader) et se coordonner (définir les interfaces, répondre aux attentes des autres acteurs du travail, clarifier les contrats permettant l'efficacité ou l'efficience). Coopérer c'est penser ensemble et faire ensemble pour réaliser un projet émergent de la réflexion et des désirs partagés du groupe

collaboration - La collaboration consiste à faire avec les autres ce que nous ne pouvons pas faire seuls. Collaborer, c'est mettre sa force d'action au service d'un projet collectif. Lorsque l'on collabore, chacun participe volontairement à un travail commun.

contribution - C'est ce que chacun donne pour un travail commun. Selon le Larousse > Apporter sa part à une oeuvre commune, avoir part à un résultat : Contribuer à la réalisation d'un projet. Être un des éléments qui concourent à quelque chose : La forêt contribue à rendre cette région agréable.

liberté - Il faut donner la liberté de participer ou non, de participer autrement, prévoir le cadre pour les ajustements et que le cadre soit ajustable. Voir consentement et souplesse.

inclusion - Un exemple : Celui d'un élève inscrit à un atelier scientifique ayant des troubles de l'attention : il vient le temps de l'animation mais peut décrocher selon ses besoins, avec des temps lors desquels il sort de l'activité manipulative et prend un livre. Ainsi et l'enfant et les parents sont ravis. Ce sont deux questions différentes, consentement et inclusion. La frontière est fragile entre inclusion et l'adaptation pour que le plus grand nombre puisse consentir.

références et ressources

Éducation populaire :

Dans sa définition sur wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ducation_populaire

Sur cette page : <https://www.education-populaire.fr/definition>

Selon les CEMEA : <https://cemea-formation.com/bafa/education-populaire>

Sur ce site une perspective historique : https://www.toupie.org/Dictionnaire/Education_populaire.htm

L'éducation nouvelle pédagogie alternative : Pestalozzi, Dewey, Steiner, Montessori,

La galaxie des pédagogies éducatives : <https://journals.openedition.org/trema/4159>

Cartographie et définition : <https://journals.openedition.org/trema/4174>

Les temps de l'enfant et l'EAC : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/education_artistique_et_culturelle/l_eac_sur_tous_les_temps_de_la_vie

Empowerment et diversité culturelle : https://shs.cairn.info/revue_pole_sud_2010_1_page_47?lang=fr

Définition possible d'empowerment : « élévation de la capacité de pouvoir », celle-ci étant entendue comme « la maîtrise que les gens acquièrent individuellement ou collectivement au cours de leur vie ».

Empowerment et pouvoir d'agir en éducation : https://shs.cairn.info/revue_spirale_revue_de_recherches_en_education_2020_3_page_3?lang=fr

Le droit culturel des enfants :

Droits culturels de l'enfant : l'enfant n'est pas un simple passeur de culture par Mylène

https://shs.cairn.info/revue_l_observatoire_2017_1_page_39?lang=fr&ora.z_ref=li_14812149_pub

La participation des enfants : une culture à diffuser par Claire Hédon L'école des parents 2021/

hors série : https://shs.cairn.info/revue_l_ecole_des_parents_2021_5_page_6?lang=fr

Droit culturel et droit des personnes :

Etre nulle part et partout à la fois : réflexion sur la place des droits culturels dans la Charte des droits et libertés de la personne par Pierre Bisset :

https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/300/revue_barreau/2006_hs/1597.pdf

Participation - contribution - collaboration - coopération :

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://ad17.occe.coop/uploads/59_E2D75/Participation%2520collaboration%2520coop%25C3%25A9ration.pdf&ved=2ahUKewiVmdHlyeiAxV_V6QEHyZEGoQFnoECDsQAQ&usg=AOvVaw3GBTmE-J3oSNG9LEvwGyegQ

En coopérant la complémentarité des tâches crée un sentiment de dépendance réciproque, les interactions sont de ce fait très fortes mais «hiérarchisées».

En collaborant c'est la mise en commun des idées qui priment, les interactions ont plutôt un caractère «associatif», elles sont donc plus riches et plus intenses.

Méthodologie de projet et la participation des personnes :

<https://poleressources.promotionsantebretagne.fr/thematiques/methodologie-de-projet/>

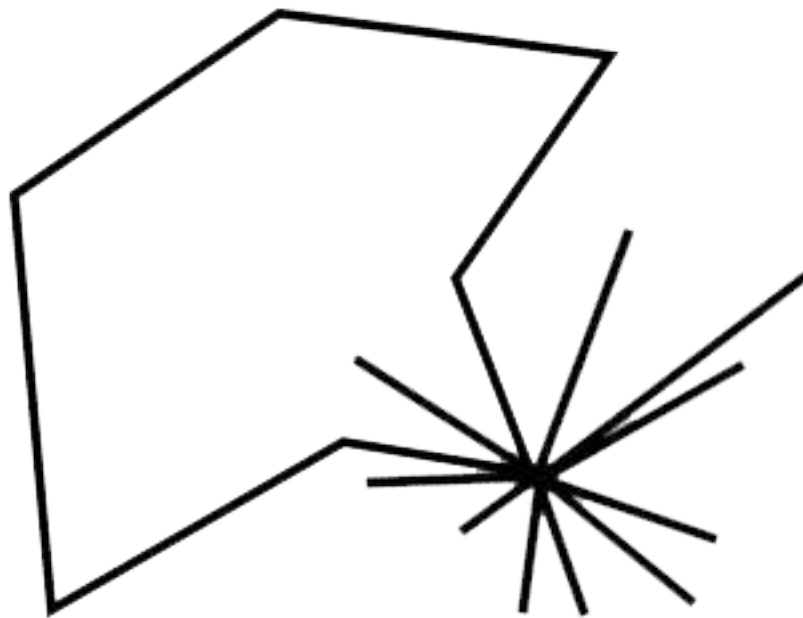
La participation des personnes

<https://poleressources.promotionsantebretagne.fr/thematiques/participation/>

Projet participatif – Démarche participative / Quels outils ? :

<https://view.genially.com/6645f92bc98f13001432e4ad/interactive-content-la-participation-en-promotion-de-la-sante>

Cahier « participation » - SCOP LE PAVE



**Quelle place pour
la créativité et la
création ?**

*Pierrick Brunet, Lucile Clair, Corinne Darmedru, Christof Laboulais,
Xavier Lagneau, Stéphane Laurencin, Milena Salcedo, Greg Truchet*

ARGUMENTAIRE

- Tout le monde peut CRÉER ! #identité #participation
- Donner du sens !
- Création commune entre l'artiste et les participant.e.s #apprentissages partagés #évolution #découverte de soi

QUESTIONNEMENTS

- Prioriser le processus ou le résultat ?
- Prioriser l'engagement et l'exigence plutôt que l'excellence... ?
- Quel temps payé pour coopérer et coordonner ? > pour toutes les parties prenantes



à l'EGO
lien avec la posture

MODE OPÉRATOIRE

- Possible avec tous les publics
- Nécessité de s'adapter pour accompagner la créativité
- Avoir un cadre structuré pour avoir de la circulation à l'intérieur > prendre soin de l'individu au sein du collectif
- Important de laisser du temps vide pour créer

INCARNATION À BEN B

- Intervention en milieu carcéral // la toute petite Cie (LTPC)
- Participation à la formation OPC expérimenter ce que l'on fait vivre
- S'initier à la comédie musicale avec les élèves des Sardières // LTPC
- Exposition des « talents de résidents » // Résidence autonomie Bourg-en-Bresse
- Spectacle interactif de l'ARFI // CTEAC territoire Bresse
- Construction collective d'un livre pop-up // Cie les Affabulateurs « Faire cité »

RÉFÉRENCES

Comment produire de la transformation sociale ?

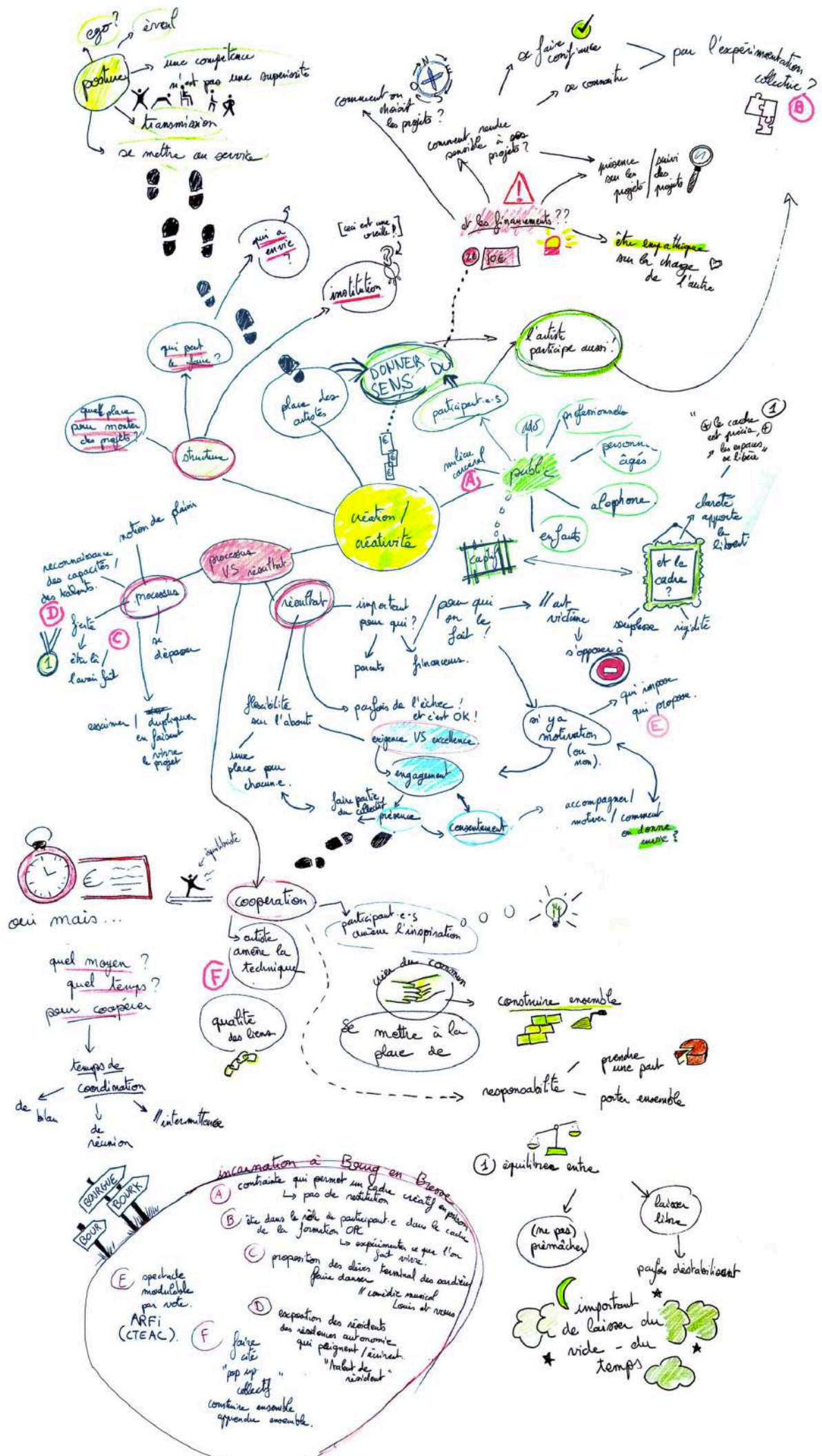
Pierre Brini

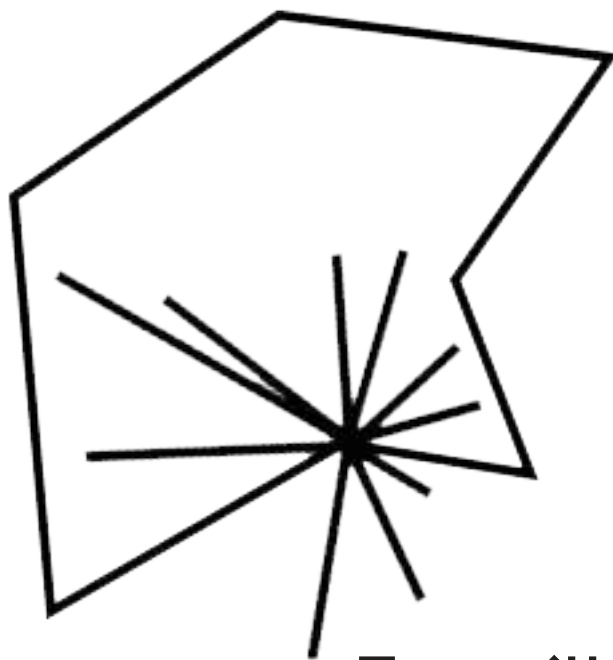
Marqueur d'équilibre entre le résultat collectif et l'implication individuel

Adélie Ester

« Être disponible à l'événement de l'autre »

P. Chamoiseau





Travailler l'accueil et l'hospitalité

*Olivier Gaudin, Lucie Gouilloux, Coralie Pertant,
Thomas Seyssel, Céline Vaucher*

ARGUMENTAIRE

Pourquoi cette entrée ?

Importance de la première impression, qualité de la relation qui en dépend, faire communauté, sans discrimination.
Personnes de l'accueil : facilitateurs du « *lie.u.n* »

Quelle référence aux droits culturels (article de la DF...)?

Droit à l'identité culturelle : Être accueilli en tant qu'individu dans sa singularité/ diversité
Droit à la participation à la vie culturelle : Permettre d'accéder et participer librement à la vie culturelle de son choix
Droit à l'accès aux ressources culturelles dans le respect de la diversité

Quelles intentions, valeurs communes

L'humain, la relation, le respect mutuel, réciprocité de l'accueil, la reconnaissance de l'altérité, ouverture et partage

QUESTIONNEMENTS

Quelles questions ça pose ?
Quelles différences entre accueil et hospitalité ? Et service ? Ne pas confondre l'accueil (humain) et ce qui peut être caractérisé d'accueillant.
Choix des mots et du sens associé (ex: « Conservatoire » VS « Maison de ... »)

Quelles problématiques ça soulève ?
Les attentes peuvent être différentes, ainsi que les notions d'accueil : où commence l'accueil ?

Quels points de vigilance ?
Accueillir qqun dans un projet, dans un collectif ?

Questions « Comment faire pour ?... »
Comment être « accueillant » pour aller jusqu'à l'accueil ?
→ Visibilité de l'accessibilité vis-à-vis du public concerné

Comment rendre les lieux accueillants (communication, façade/vitrine) avec des contraintes parfois fortes.

MODE OPÉRATOIRE

Avec qui ?

Responsabilité collective
Interconnaissance : accueilli et être accueilli

Quelles postures ?

Adopter une posture professionnelle passant par une formation spécifique afin de développer des savoirs-être (softs skills), « life skills » (savoir vivre) : empathie, écoute active, reformulation, proxémie, maîtrise des langages verbaux et non-verbaux.

Quelles micro-actions ?

Formation, Aménagements facilitant l'accueil, Appropriation des lieux par les participants

Exemples inspirants :

Médiathèque de Belleville : espaces détente qui permettent aux ados de venir sans forcément lire mais lieu de retrouvailles et de sociabilisation
Contre ex. : un espace d'accueil fermé par une vitre ou derrière un comptoir impose une distance ou une frontière

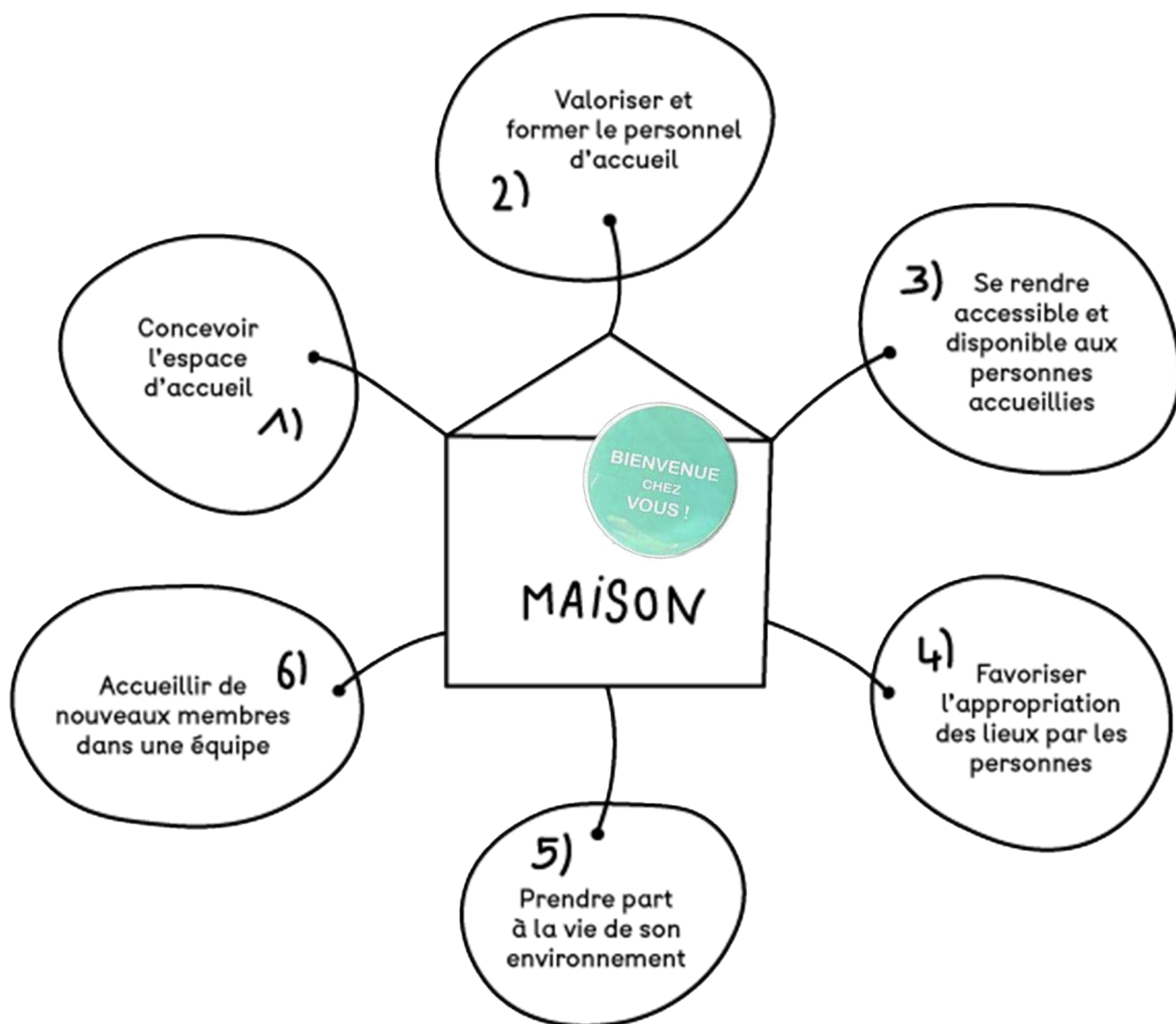
INCARNATION À B EN B

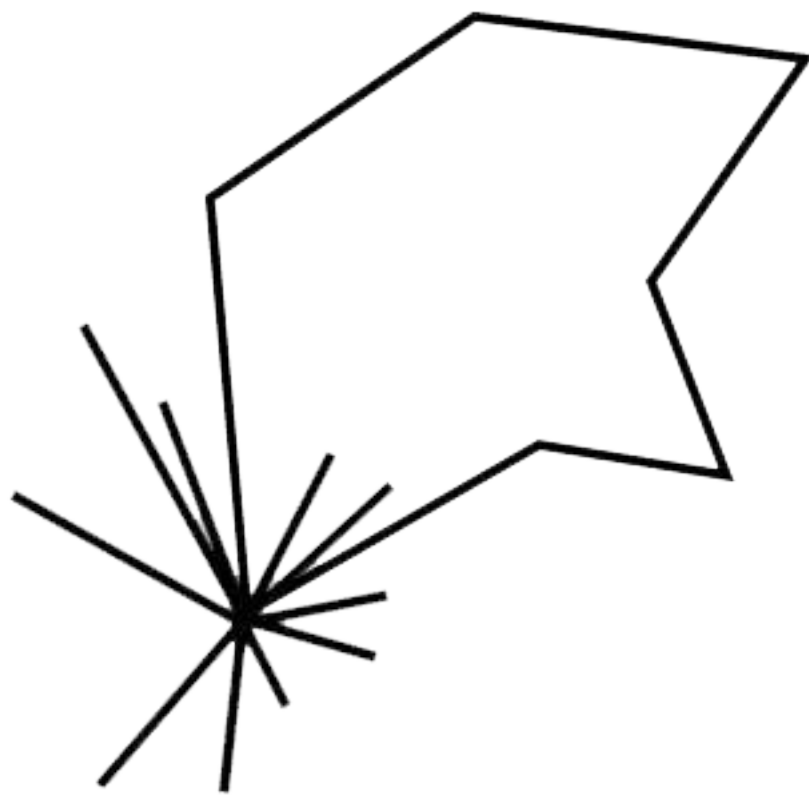
Mise en œuvre dans un projet situé à BEB : sur l'existant ou une démarche nouvelle
Idée de développer l'événement de la Grande Table évoqué lors de la ZOA : mettre en valeur la gastronomie locale et les cuisines du monde (cf associations du territoire) : Pratiquer des prix très abordables
Associer les différents domaines culturels et artistiques (arts de la rue, espaces pour les enfants) avec accès gratuit pour tous. Déployer les tables sur l'avenue A. Lorraine pour constituer un fil d'Ariane

Partir du micro, d'une action ou plusieurs actions très opérantes : Créer des espaces de convivialité dans nos structures et des espaces de médiation autonomes (pour les familles par ex)
Accueil café/boissons

RÉFÉRENCES

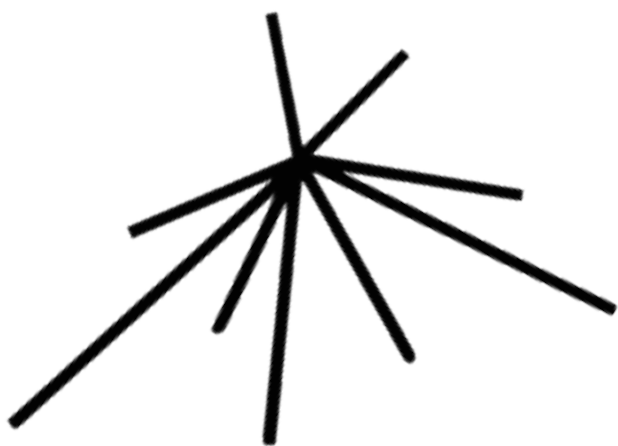
Texte du réseau Culture 21 :
ACCUEIL : Cultiver l'hospitalité



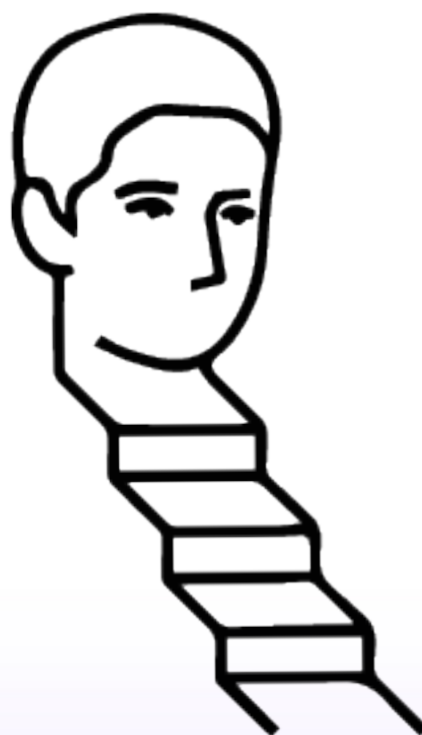


Ajuster ses postures professionnelles

*Cyril Darmedru, Mathilde Gourbeix, François Le Gall,
Julie Meyer-Jean, Elisa Robin*



Le groupe « Ajuster ses postures professionnelles » a travaillé à partir d'un exemple concret pour identifier un pannel de questions essentielles à prendre en compte avant de se lancer dans un projet.



« Je voudrais monter un projet avec les jeunes autour de la musique contemporaine »

« Qu'est-ce que tu as préparé ?

Qu'est-ce que tu veux faire avec eux ?

Quels outils vas-tu mettre à leur service ?

Et eux, est-ce que tu t'es renseigné sur ce qu'ils voulaient faire ?

Est-ce qu'ils ont des attentes ?

Quelle place d'expression vont-ils avoir ?

Es-tu prêt à les prendre au sérieux ?

Es-tu prêt à être déstabilisé ?

Es-tu prêt à partager ta place dans le projet avec d'autres professionnels ?

Est-ce que c'est toujours toi qui décide ?

Est-ce que tu as préparé avec d'autres professionnels qui travaillent avec eux ?

As-tu vraiment envie de faire avec eux ?

Est-ce qu'ils ont déjà fait des choses en musique ?

Y a-t-il un facilitateur ou un médiateur qui pourrait te mettre en réseau avec d'autres professionnels ?

Quels sont tes a priori ?

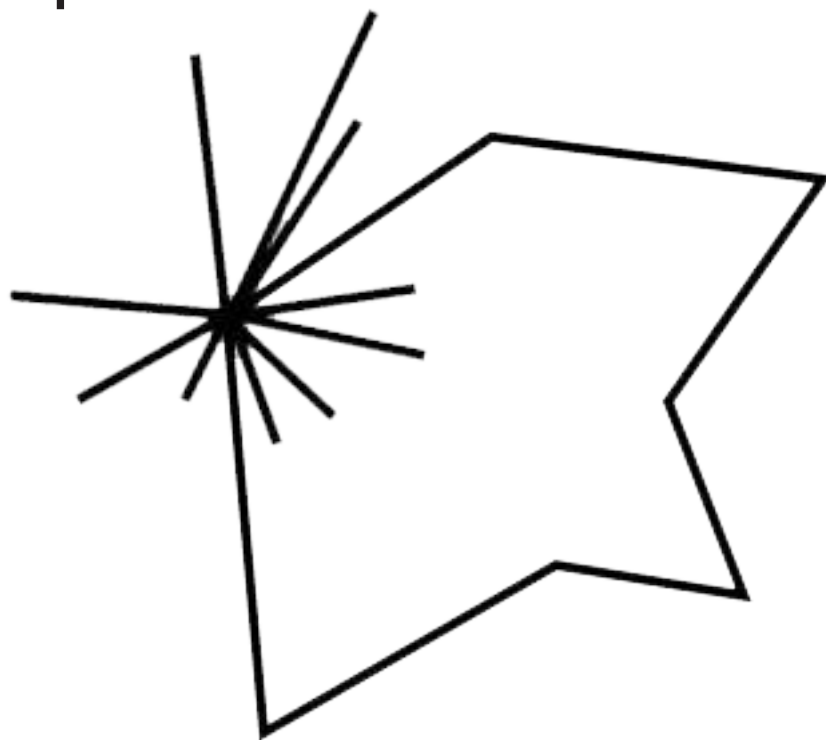
As-tu des appréhensions sur ce public ?

Comment allez-vous travailler votre regard pour apprendre à les connaître autrement ?

Quelles sont les injonctions de la hiérarchie qui t'empêchent d'avancer ?

Sommes-nous prêts à nous questionner et à ajuster nos postures ? »

Organiser la coopération



*Marthilde Carton, Yannick Jourdain, Xavier Marcon,
Laurent Paquelier, Xavier Ravot, Lorraine Rey*

Argumentaire

La coopération est un enjeu intellectuel, opérationnel, juridique, effectif des droits culturels.

*la coopération entre professionnels d'actions diverses permet :

- De se rencontrer, d'apprendre à se connaître et de se comprendre
- Faire des ponts entre les différents acteurs
- Permettre de fluidifier, relier les uns et les autres / faire des ponts entre ces différentes structures
- Exemple : un jeune va changer régulièrement d'activité. Cette coopération va permettre de faire du lien en interne entre ces différents secteurs.
- Cette coopération va créer une communauté d'actions et on va pouvoir renvoyer ces dernières sur les différentes structures

Quelles intentions ?

Cette coopération ciblerait les projets d'EAC et donc en particulier les jeunes et les cibler dans le temps scolaire mais également en dehors du temps scolaire.

C'est un sujet pas forcément avec des intentions techniques mais large.

Valeurs communes ?

L'intention est de fluidifier les échanges entre les différents réseaux, structures culturelles. Elles sont en pleine création. C'est donc le moment de stabiliser, de planifier la suite et de communiquer de manière régulière.

Cette coopération peut ne pas fonctionner. Il faut essayer pour avancer. Elle peut permettre de donner d'autres contacts et d'avancer différemment de l'envie première.

C'est beau la coopération a déjà commencé...

La coopération c'est déjà passer se voir comme l'indique Laurent. « Je passe dire bonjour maintenant que je vous ai rencontré »

Cette formation action aura déjà atteint un certain objectif de rapprochement.

Exemple de lien commun : Lier Pass culture et pass sportif – Les associations sportives essaient d'appeler les jeunes et les emmener dans leur propre paroisse. Essayer de créer un pass commun entre les différentes structures



Questionnements

Quelles questions ça pose ?

- Est-ce qu'il faut un objectif commun pour coopérer ?
- On parle de médiateur, est-ce que ce ne serait pas plus difficile de trouver un médiateur que de coopérer tous ensemble ?
- Est-ce qu'il faut toujours un médiateur ?
- Est-ce que ce médiateur est une personne, une temporalité, un lieu ?
L'idée d'un tiers est importante pour guider, qui cadre mais pas tout le temps pour avancer ensemble.
L'auto gestion sans cadre est impossible. Le médiateur peut être garant de la survie.
Le degré de responsabilité du tiers est important à définir.
- Est-ce qu'on va avoir le réflexe de coopérer ?
Il y a des personnes qui ont la facilité à le faire et d'autres pour qui ce n'est pas un réflexe, par manque de temps ou autres.
- Comment faire vivre la coopération régulièrement, la pérenniser ?
- Le collectif a besoin de quoi ? est-ce qu'il serait d'accord de continuer ?
- L'objectif était mesuré – Est-ce qu'on veut le refaire chaque année ??
- Est-ce que le projet n'est pas trop ambitieux ?
- Avec qui ?
- Comment prolonger cette 1ère étape dans la coopération ?

Pourquoi la coopération est un outil pour les projets d'EAC ?

Les problématiques :

- Lors des échanges, prendre en considération que nous n'avons pas le même fonctionnement.
- Le vocabulaire n'est pas le même entre le service public, des bénévoles d'une association, des artistes....
- Attention, il ne faudrait pas confondre la collaboration et la coopération.
La collaboration d'un groupe va chercher à avoir un bénéfice derrière. La coopération est plus désintéressée.

Quels points de vigilance ?

- Attention à ne pas se mettre en collaboration
- Il ne faut pas que l'on perde son statut, son expertise
- Comment faire avec les contraintes ? On ne peut les nier. Il faudra s'organiser pour faire avec les contraintes de chacun pour réaliser un réseau de coopération.
- Il ne faut pas que ce soit un cadre mais un carcan.

Mode opératoire :

Création d'un pack commun

Yannick- direction des sports – formation action a permis de créer un projet !

Reflexe à avoir c'est de créer avec les autres.

La constance dans les rapports, dans les moments de coopération devra être importante pour éviter qu'elle ne se perde.

Exemple : la MJC propose aux jeunes tous types d'activités, c'est une sorte de médiateur entre les différentes structures culturelles du territoire mais son but premier reste de créer ce lien afin d'en vivre elle-même = C'est donc une collaboration

La question de mettre en place un médiateur, et plus globalement envisager le rôle d'une tierce personne dans cette coopération peut être intéressante. On a eu l'exemple de ces formations actions avec l'OPC. Il ne faut pas qu'ils soient ancrés dans l'action. Mais est-ce que le médiateur est nécessaire tout le temps ?

Il faut qu'on crée un référentiel commun. Il faut qu'on réfléchisse à la meilleure manière de le créer, sous quelle forme ????

- Un livret
- Un podcast
- Une bande dessinée
- Tuto vidéo (référentiel disponible sur une plateforme)
- Création d'une plateforme sur le territoire comme le Padlet carré et des onglets pour faire vivre les liens. On va pouvoir avoir le réflexe d'aller chercher des informations.

Il faut un socle et l'outiller avec d'autres éléments pour apporter à tous des moyens accessibles.

La question première dans la mise en place :

- Le but c'est quoi, première question ?
- Pourquoi on veut coopérer ensemble ? Si c'est le côté financement, ce n'est pas bon !

- 1 - Un vecteur de solidarité territorial
 - 2 - La culture permet de lier l'ensemble des habitants du territoire
 - 3- C'est relier le rural et l'urbain
 - 4- On s'est mis d'accord au niveau de l'état et maintenant il faut travailler entre agents du territoire
 - 5 - Aider les habitants à trouver chaussure à son pied
- Pour activité l'action – il faut qu'il y ait un consentement
- C'est une règle à avoir / réunir le consentement de ces différentes structures dans un projet de collaboration ...
- L'OPC a été un bon exemple de moment de médiation, de facilitation. Cette démarche a fonctionné. On peut donc inventer et créer des tiers, des facilitateurs qui peuvent dynamiser cette coopération.

Incarnation à Bourg en Bresse

Le référentiel est forcément sur le territoire.

Bel exemple de coopération, au moment d'un instant de pause. Une idée a surgi et a permis la création d'un projet.

Mise en oeuvre dans un projet situé à BEB sur l'existant ou une démarche nouvelle

Références et ressources

Source d'inspiration

Biblio sitographie

3ème Etape du 7 novembre 2024

***Mode opératoire à venir**

→ En 2025, on va revenir au format de trois rencontres dans l'année au lieu de 10.

On va essayer de démarrer la coopération pour organiser ensemble ces trois rencontres.

Idées et éléments à trouver pour un référentiel :

1- L'année prochaine, chacun apporte une idée de projet et on pourrait en discuter tous ensemble.

2- Est-ce qu'on va être avec les 40 ambassadeurs ou avec l'ensemble des structures ? Est-ce qu'il ne faut pas réfléchir à une ou plusieurs rencontres avec les ambassadeurs et deux autres rencontres avec l'ensemble du réseau ?

Mettre en place une rencontre avec les ambassadeurs / réussir à organiser ensemble / date prévue le 5 décembre.

3- Une personne arrive avec une idée de projet et va demander à ce groupe de coopérer pour créer du lien, d'avancer ensemble, de créer des partenariats, peut apporter des idées aux réseaux.

4- L'ordre du jour doit être défini pour éviter un débordement.

5- Est-ce que cet outil sur la coopération, ce référentiel ne serait pas un moyen pour présenter à l'ensemble du réseau culturel du territoire l'année de formation et les objectifs à venir.

6- Pour trouver un intérêt, il faut leur présenter l'idée qu'ils peuvent utiliser cet outil pour demander de l'aide ou présenter un projet.

7- L'outil pourrait être utilisé ensuite pour les usagers. Attention il y a déjà des outils ! Après une phase d'intention énorme par les participants, il y a une phase de baisse d'utilisation.

8- Le tiers, médiateur, est obligatoire pour un bon fonctionnement ! Il faut de la matière ! Ils doivent cadrer, ficeler pour une bonne coopération avec l'ensemble des partenaires. Cependant, le cadre ne doit pas être tout le temps, pour laisser souple les échanges !

L'OPC était neutre ! Aujourd'hui, un tiers extérieur du territoire favorise la coopération sans problématique. Est-ce qu'on peut demander à un tiers du territoire mais extérieur au milieu culturel.

Est-ce que le tiers n'a pas d'intérêt sur l'aboutissement du projet ? En pratique, c'est difficile de trouver un médiateur sans intérêt vraiment.

L'autogestion sans cadre est impossible. Le médiateur peut être garant de la survie.

Le degré de responsabilité du tiers est important à définir.

9- Quel est l'intérêt pour chaque structure de faire partie de cette coopération ?

10- Coopérer = faire oeuvre commune

11- La coopération passe par l'expérience. Il faudrait que l'ensemble des structures voient, pratique pour qu'ils se rendent compte de l'apport de cette coopération.

12- L'intention était de faire avancer les droits culturels – Il ne faut pas l'oublier ! aller vers, aller avec, lier l'urbain et le rural...

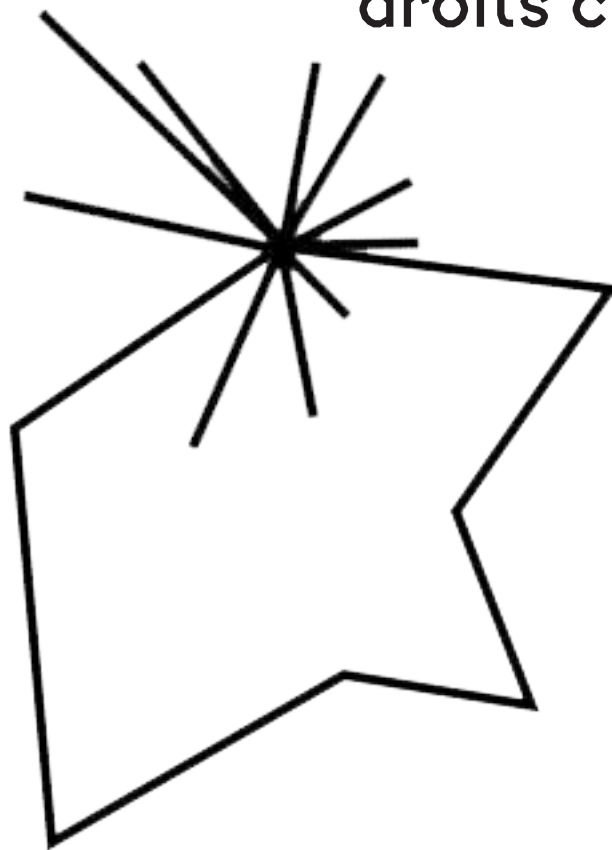
On va devoir l'utiliser. Traditionnellement, on a une vision « culture beaux-arts » par les institutions. Le premier choix pour s'adapter est de s'ouvrir sur d'autres pratiques culturelles.

On ouvre le territoire et on favorise les coopérations horizontales.

13- Le référentiel est un processus, un guide...

14- Dissocier l'intérêt commun et l'intérêt personnel.

Observer et évaluer les projets EAC au prisme des droits culturels



ARGUMENTAIRE

Quelles intentions, valeurs communes ?
Observation et évaluation pas seulement pour finalité administrative (justification de financements), mais en qualité d'évaluation continue pour les intervenants et participants, et de suivi possible pour les proches et publics extérieurs à l'action.

Références DC : respect identité / participation / communauté / communication, information

QUESTIONNEMENTS

Comment on évalue ?
Quelles grilles ? Pas tous les Droits culturels en jeu sur toutes les actions. Est-ce qu'on choisit des droits ? Ce serait difficile de demander aux porteurs de projets de choisir... Qui choisit ? Qui évalue ? Dans quelle temporalité ? Quels indicateurs ? qui les construit ? Quelles modalités ? Pour qui ? pourquoi ? Comment ? Comment évalue-t-on les droits culturels du point de vue quantitatif ? Avec quels moyens peut se faire une évaluation en DC, beaucoup plus complexe et chronophage... ? Pour les porteurs et pour les financeurs

MODE OPÉRAIRE

Evaluation participative et performative

Préalables :

> Poser les objectifs de chaque partie prenante, les différents et les communs, pour structurer le chemin d'évaluation

> Les attendus en terme quantitatif et qualitatif doivent être définis clairement entre les différents porteurs de projet et les financeurs.

Que met-on clairement derrière quantitatif : nombre de personnes touchées, nombre d'heures d'intervention, nombre de territoires concernés... Les financeurs publics ont une attente de bilan/évaluation pour justifier l'usage/utilité des deniers publics. Quantitative et financière ne sont attendues qu'en fin de projet, mais qualitative peut être dans une autre temporalité...

L'évaluation est pertinente en cours de projet sur des actions au long cours : points d'étape pour réajuster si besoin le projet (humain, organisationnel, financier...)

Auto-évaluation qui passe par les acteurs du projet, les participants et pas uniquement les meneurs.

Même si les participants sont des publics « captifs » : élèves, personnes ayant un handicap.

L'évaluation performative pour s'améliorer
Objectif de l'évaluation = Faire traces et faire sens.

Ne plus envisager l'évaluation comme une sanction, mais un moyen d'observer en continu son projet, et un moyen d'amélioration continue.

Pas une grille (trop vaste – exple inspirant de PAIDEA)...

Pas un questionnaire participant formel mais plutôt une enquête sensible,

à l'instar de Pierre Brini : ce à quoi je suis sensible (ce qui a du sens pour moi, de l'importance pour moi) ; ce qui est sensible pour moi (délicat, touchy...) ... Exemples concrets : Des carnets de bords, des photos, des vidéos, des podcasts, des retours de parole donnée captée de façon non-formelle ... Dédier une personne du projet à une écoute sensible, à la récolte des éléments qui rendent compte de la qualité relationnelle. Cette personne n'est pas forcément le porteur de projet : ce peut être le partenaire, un des participants, une personne dans le lieu...

INCARNATION À B EN B

Blog de la Cie du 13e Quai
Podcast SNBB sur le Cabaret secret
Héroïnes

Avec les services sociaux de la Ville de Bourg : jeu de bilan participatif avec une balle (toutes les personnes impliquées s'envoient une balle et donne un mot une phrase sur le projet vécu)

RÉFÉRENCES

Typologies, la méthode
PAIDEA

« Pour une politique culturelle renouvelée », Bernard Latarjet, Jean-François Marguerin, Edition Actes Sud|Colibris (p.18, différence des décrets d'entrée du ministre de la Culture 59 Malraux – 82 Lang)
Le contrat de résonance (Suite séminaire DGCA - cf Lucie Verdeil)

Participant·es _

BAILLET Élodie,

chargée de production et d'actions culturelles, compagnie Arnica

BAS Marlène,

responsable du service Prévention seniors, Ville de Bourg-en-Bresse

BASSET JAQUINOD Isabelle,

responsable du service Petite Enfance, Grand Bourg Agglomération

BATAILLARD Stéphane,

responsable du Pôle Aquatique, direction Sports, Grand Bourg Agglomération

BERTRAND Guillaume,

artiste metteur en scène, La Compagnie du 13ème Quai

BLANC Jérôme,

professeur, directeur, École de musique de Bresse-Dombes-Revermont

BOUILLEUX Nicolas,

responsable du pôle Patrimoine et Actions culturelles, Grand Bourg Agglomération

BREVET Catherine,

co-présidente, associations Les Amis du Sougey et de la Bresse, Atelier Bleu Mandarine, ABCDE

BRUNET Pierrick,

artiste musicien, chargé de production, compagnie Le Couac

BULIN Bérangère,

chargée d'actions culturelles, Grand Bourg Agglomération

BURTIN Lucile,

administratrice, compagnie Arnica

BURTIN MANCHE Sandrine,

Conseillère pédagogique départementale en éducation musicale, Éducation nationale

CARIE Gaëlle,

chargée de relations publiques et action culturelle, Scène Nationale de Bourg-en-Bresse

CARTON Mathilde,

animatrice du patrimoine, Écomusée Maison de Pays en Bresse

CHARNEAU Sophie,

attachée de production et régie de spectacle, La Compagnie 13è Quai

CLAIR Lucile,

chargée de production et comédienne, compagnie Affabulateurs, théâtre Artphonème, SMAC la Tannerie

CLERC MASSON Stéphanie,

artiste musicienne, compagnie Au Long Court

DARMEDRU Cyril,

artiste, enseignant, association Au-dessus du Pressoir, Conservatoire de Bellegarde-sur-Valserine

DARMEDRU Corinne,

responsable des résidences autonomie, service Prévention Seniors Ville de Bourg-en-Bresse

DESHAUTEL Marie-France,

responsable du service Petite Enfance, DSHA-direction Enfance Jeunesse, Ville de Bourg-en-Bresse

DONDÉ Coralie,

chargée d'action culturelle, Réseau de Lecture Publique, Ville de Bourg-en-Bresse

GAUDIN Olivier,

directeur du service Enfance Jeunesse, Ville de Bourg-en-Bresse

GOUILLOUX Lucie,

responsable du service des publics, Monastère royal de Brou

GOURBEIX Mathilde,

chargée de diffusion, compagnie Au Long Court

HUITON Anne,

directrice de programmation, SMAC la Tannerie

JOANNON Aline,

musicienne intervenante en milieu scolaire et petite enfance, Grand Bourg Agglomération

JOURDAIN Yannick,

responsable du service Stades et Développement sportif, direction des Sports, Grand Bourg Agglomération

KOCH Mathilde,

médiatrice culturelle, École des techniques et des Arts du cirque, Bourg-en-Bresse

LABOULAIS Christof,

metteur en scène, animateur d'ateliers, Compagnie M le mot dit

LAGNEAU Xavier,

président, La Toute Petite Compagnie

LAURENCIN Stéphane,

directeur, Festival du film d'animation pour la jeunesse

LE GALL François,

directeur adjoint, Conservatoire, Grand Bourg Agglomération

LOCHET Marie,

chargée de mission accès à la pratique sportive pour tous, Ville de Bourg-en-Bresse

MARCON Xavier,

DGA mutualisé des services, DAC mutualisé, Ville de Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération

MARMÉ Louana,

administratrice de production, Résonance Contemporaine

MARQUER Marine,

chargée d'actions culturelles, Réseau de Lecture Publique, Ville de Bourg-en-Bresse

METRAL Nathalie,

attachée de direction, Résonance Contemporaine

MEYER-JEAN Julie,

coordinatrice pédagogique, service Vie Éducative et Jeunesse, Ville de Bourg-en-Bresse

MOLIÈRE Edwige,

responsable du service Actions culturelles, Ville de Bourg-en-Bresse

PAQUELIER Laurent,

assistant spécialisé enseignement artistique, École de musique de Montrevel-en-Bresse

PERTANT Coralie,

chargée de mission tourisme, Grand Bourg Agglomération

POUSSIN Joséphine,

chargée d'action culturelle et de médiation numérique, Médiathèque intercommunale, Montrevel-en-Bresse

PUTZ Isabelle,

chargée de mission culturelle, MJC Pop-Corn

RAUL Camille,

directrice, ALTEC, CCSTI, Bourg-en-Bresse

RAVOT Xavier,

fondateur et Responsable L'Atelien - artisanat et création, Bourg-en-Bresse

REVEL sophie,

artiste peintre, responsable Espace jeunes de Montrevel-en-Bresse, Grand Bourg Agglomération

REY Lorraine,

responsable accueil de loisirs, service Vie Éducative et Jeunesse, Grand Bourg Agglomération

ROBIN Élixa,

musicienne intervenante, formatrice au CEFEDM AURA, École de musique associative MusiKar, Corveissiat

SALCEDO Milena,

chargée d'actions culturelles, Grand Bourg Agglomération

SEYSSEL Thomas,

professeur de trompette, Conservatoire, Grand Bourg Agglomération

THOLOZAN Annie,

enseignante arts plastiques, correspondante EAC, DAAC Départementale de l'Ain, Éducation Nationale

TISSOT Nadège,

directrice, MJC Pop-Corn

TRUCHET Grégory,

responsable artistique, La Toute Petite Compagnie

VAUCHER Céline,

médiatrice culturelle, H2M - Espace d'art contemporain

DE VITRY Joseph,

chef de projet culturel, Ville de Bourg-en-Bresse

